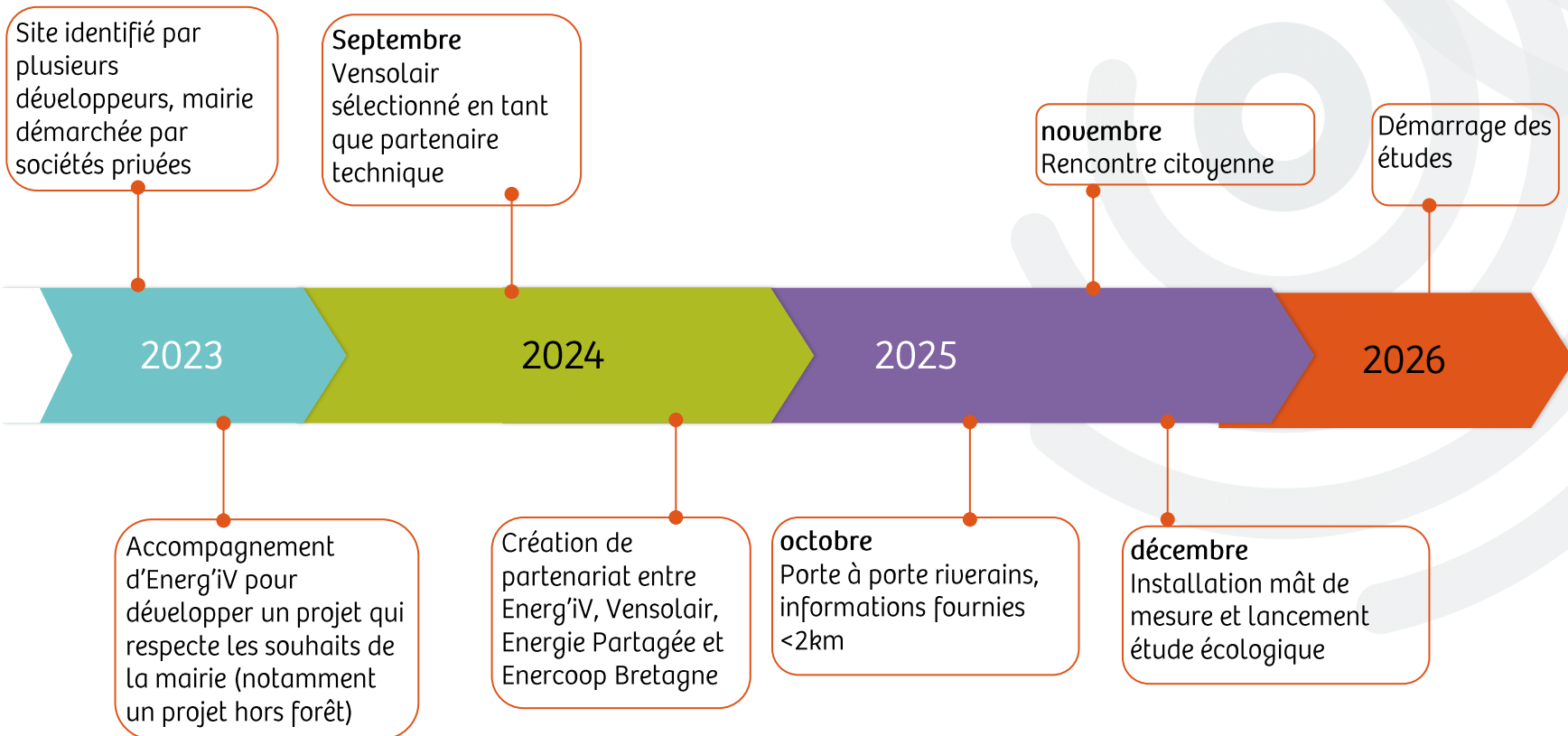


# L'historique du projet



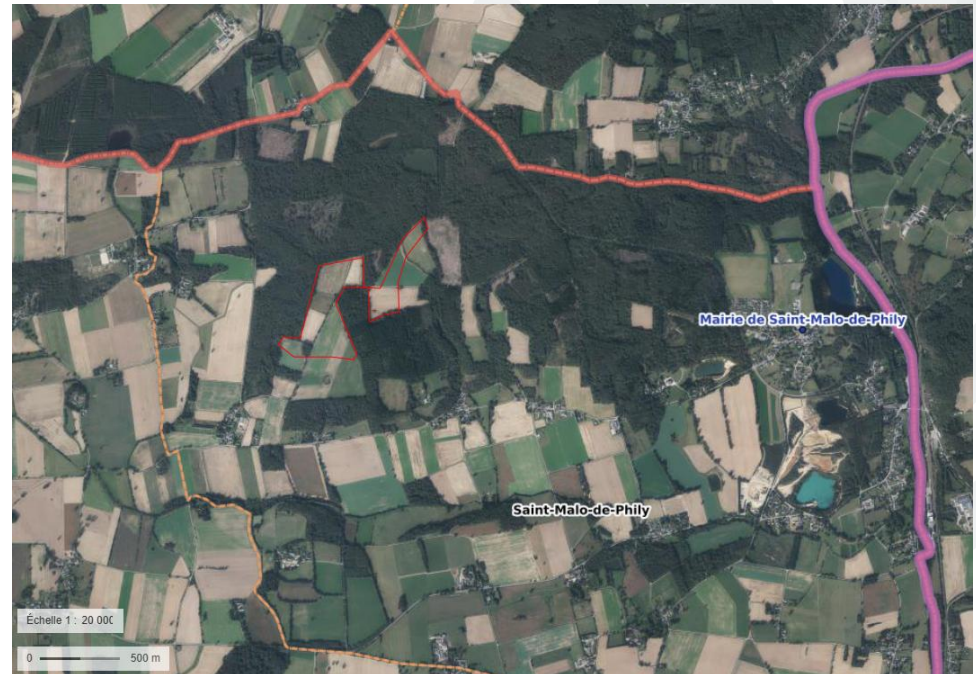
# L'identification du site

La « zone d'implantation potentielle » (ZIP) a été identifiée en se basant sur:

- La distance d'éloignement des habitations règlementaire, soit 500 m
- L'évitement des parcelles en forêt
- Nous avons donc deux zones qui pourraient accueillir les éoliennes (marquées en bleu)

## A retenir :

- La ZIP permet d'étudier plusieurs implantations et variantes du projet. Il est possible que toute la zone soit utilisée, ou seulement une petite partie. A ce stade nous ne pouvons pas savoir ce qui sera le mieux adapté au contexte.
- Des zones d'études jusqu'à 20 km autour de la ZIP permettront d'identifier la totalité des enjeux à proximité.
- Aujourd'hui, le nombre d'éoliennes qui pourraient être construites ne peut être connu – on parle plutôt d'un potentiel d'environ 3 à 4 éoliennes.



# Les éoliennes

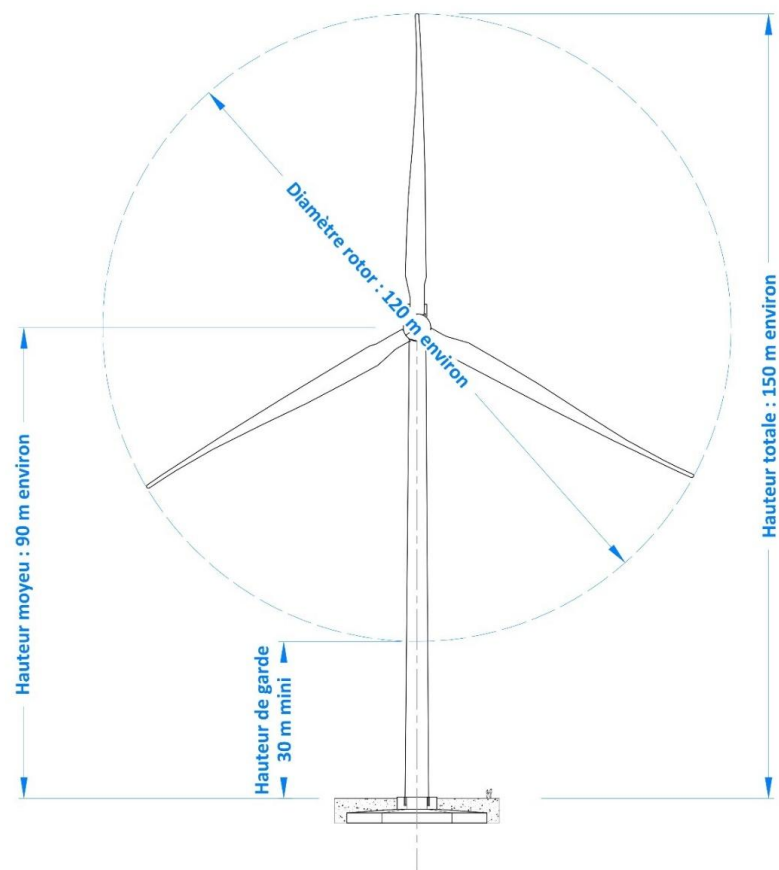
La hauteur des éoliennes qui sera retenue pour ce projet n'est pas connue à ce stade.

Nous parlons plutôt d'une **enveloppe des dimensions** qui sera étudiée, afin de connaître les impacts éventuels dans le cadre des études environnementales à venir.

Chaque éolienne devrait avoir une puissance installée d'environ 4 MW, ce qui permet une production de 10 000 MWh par an, soit la consommation électrique d'environ 2 100 foyers<sup>1</sup>.

A noter : Une éolienne ne tourne pas 100% du temps à 100% de son potentiel. On parle des MW de « puissance installée », ce qui veut dire son potentiel sous conditions parfaites. Nous pouvons estimer sa production réelle en prenant en compte les conditions réelles (c'est comme une voiture qui ne roule pas à 130 km/h tout le temps !)

•La technologie éolienne avance extrêmement rapidement : il est donc difficile de prévoir autant en amont quels modèles seront disponibles sur le marché d'ici quelques années.



<sup>1</sup>ENGIE : <https://particuliers.engie.fr/electricite/conseils-electricite/conseils-tarifs-electricite/consommation-moyenne-electricite-personne.html>

# La concertation

## Partage d'information et recueil des avis

Tout au long du projet, nous serons présents pour vous expliquer l'avancée des études diverses, répondre à vos questions, et vous écouter afin de concevoir un projet adapté à son territoire.

Exemples : porte à porte, rencontres citoyennes, ateliers collectifs, site web, sondages...

## Création des entités formelles

*Vous souhaitez vous impliquer ?  
N'hésitez pas à nous indiquer votre  
motivation. Pas encore sûr.e ? Pas  
de souci ! Vous pouvez vous  
impliquer au moment qui vous  
convient.*

Afin de formaliser nos échanges, nous créons notamment deux instances :

- **Un comité de projet**, composé d'élus du territoire, d'associations environnementales, et de riverains.
- **Un groupe de travail riverains**, qui vise à permettre l'appropriation des enjeux de l'éolien par les riverains.

## Collectif citoyen

Nous souhaitons mettre en place une participation citoyenne, afin de maximiser les retombées locales. Un collectif citoyen pourra être créé.



Source image : <https://www.leparisien.fr/>

# Les études

Les études sont au cœur d'un projet éolien. Une analyse de pré faisabilité a déjà été effectuée pour le projet, et d'ici début 2026, nous allons lancer les études nécessaires à l'identification des enjeux du site, ce qui permettra de concevoir le projet, notamment s'agissant de l'implantation, du nombre d'éoliennes, de la hauteur, et les mesures de bridage éventuellement nécessaires pour éviter ou réduire les impacts sonores ou écologiques.



## Acoustique (3 mois)

Définition du contexte sonore, avec simulation des éoliennes pour calculer impact acoustique.  
Pose des microphones dans des lieux sensibles à proximité



## Paysage et patrimoine (6 mois)

Analyse du contexte paysager et patrimoine, prise en compte des monuments, création des photomontages



## Ecologie (12 – 18 mois)

Une étude approfondie de l'état actuel du site et les alentours. Durée d'un an minimum afin de suivre un cycle biologique complet. Les zones et les espèces protégées, les oiseaux, les chauves-souris et les périodes de nidification sont généralement les enjeux majeurs



## Gisement du vent (12 – 24 mois)

Un mât de mesure sera installé sur le site. Ce mât, d'une centaine de mètres, permettra de connaître les directions et vitesses de vent sur site. Cela est primordial pour connaître les impacts divers et, pour planifier des bridages éventuels;



## Raccordement (3 mois)

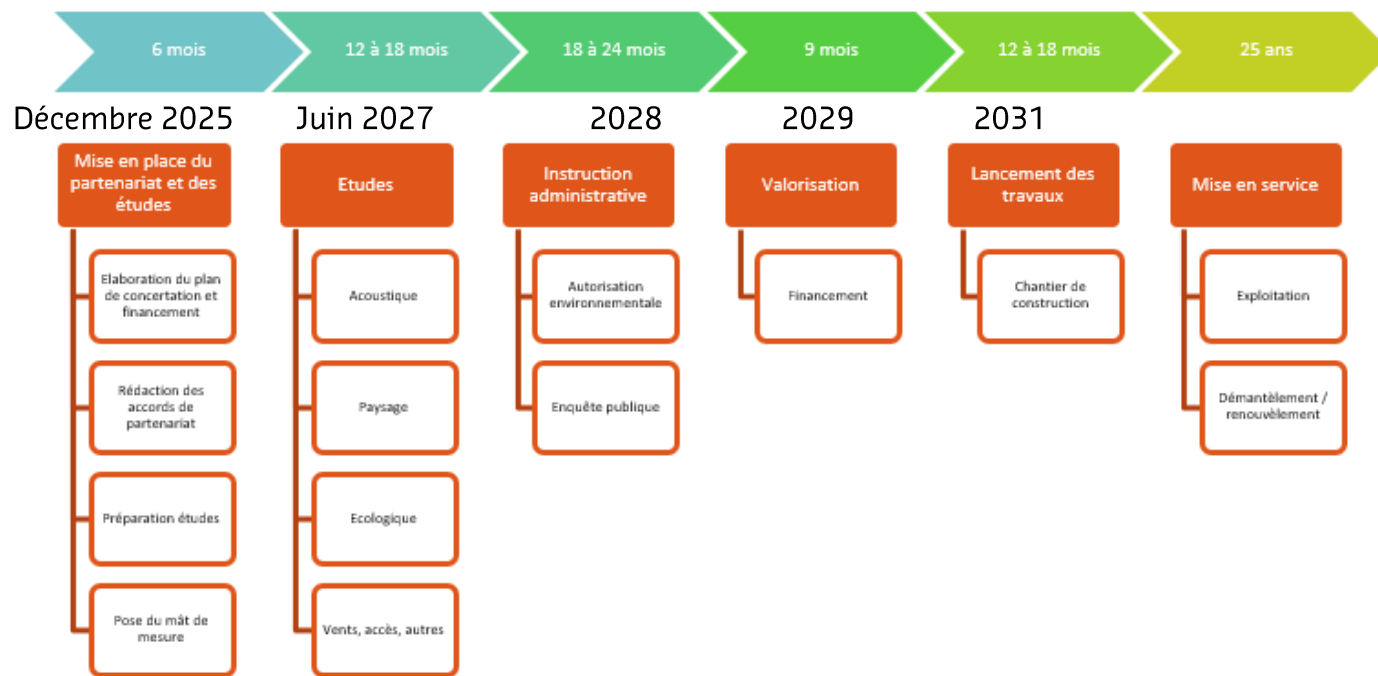
Une étude auprès d'ENEDIS permettra de vérifier la possibilité de se raccorder au réseau électrique



Autres études : Topographie, géologie, hydrologie, infrastructures, servitudes...

# Le calendrier prévisionnel

Le développement d'un projet éolien s'inscrit dans une démarche territoriale de long terme. A date et sous réserve des résultats des études et de l'instruction par les services de l'Etat, le calendrier prévisionnel du projet prévoit, en cas d'autorisation par Le préfet d'Ille-et-Vilaine, un démarrage de la construction en 2030 pour une mise en service en 2031.

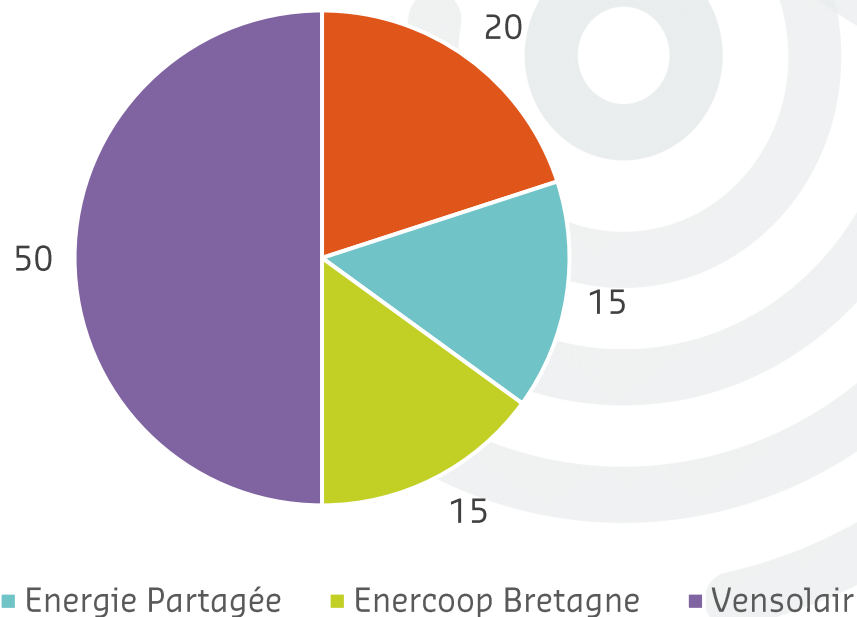


**CONCERTATION & COMMUNICATION**  
*De la mise à disposition d'informations, des moments d'échanges, de la concertation pour un projet partagé !*

**Echanges avec les services de l'état**

# Présentation des partenaires

- La SEM Energ'iV
- Energie Partagée
- Enercoop Bretagne
- Vensolair



La gouvernance se fait avec votes de tous les partenaires – le projet ne pourra avancer sans l'accord d'au moins 51% des voix

# Estimation des retombées fiscales

L'éolien, comme toute activité économique implantée sur un territoire, génère des recettes fiscales au niveau local : taxes foncières, contribution économique territoriale (CET) et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

- Les calculs prennent en compte le partage de l'IFER introduit par la Loi de Finance 2019, qui divise le montant de l'IFER comme suit : 20% pour la commune, 50% pour l'EPCI, 30% pour le département. Ces calculs sont des estimations à date et sont susceptibles d'évoluer notamment en fonction du nombre de MW finalement installés.

Exemple indicatif 3 éoliennes 4MW pour 12MW total

Taxe	Commune (20% IFER + TFPB)	EPCI (50% IFER + TFPB + 100% CFE)	Département (30% IFER)
IFER (Impôt Forfaitaire des Entreprise de Réseaux)	20 424,00 €	51 060,00 €	30 636,00 €
TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)	10 000,00 €	500,00 €	
CFE (Contribution Economique Territoriale)		5 000,00 €	
	30 424,00 €	56 560,00 €	30 636,00 €